

## COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du 11/03/2013

### Compte-rendu

#### Présents

**CLDR (32)** : André Bodson (Président), Frédéric Baelen, Marie-Françoise Baudson, Gérard Bournonville, Alain Bultot, Muriel Charon, Madeleine Delval, Marc Remy, Dominique Adam, Sophie Coudou, Jules D'Alvise, Jean-Philippe Dave, Pierre Debilde, Etienne de Dorlodot, Frédéric Delbecque, Christiane Delvigne, Donatienne de Ruelle, Christian Dominique, François Fortemaison, Alex George, Emmanuel Gilot, Frédéric Goffin, Dominique Moroni, Claudy Noel, Christophe Reyners, Olivier Trips, Claire Vanderick, Hanzel Van Muylder, Claudine Verbeke, Albert Wauthier, Vincent Weets

**Administration communale** : Pierre Lemoine

**BEP (bureau d'étude)** : Céline Hermans

**Invités** : Dominique Lambrechts, Philippe Jeanmart

**FRW (animation et secrétariat)** : Marie Burette, Dimitri Phukan

**Excusés (5)** : Georges Duquet, Frédéric Jeandrain, Michèle Mabile, Martine Neles, René Pynnaert

#### Point à l'ordre du jour

1. Introduction et installation de la CLDR
2. ODR - les étapes à venir
3. CLDR - Les missions et composition
4. Présentation du diagnostic par le BEP
5. Projet ROI
6. Agenda
7. Divers

#### Annexes :

8. 13 03 11 Présentation à la CLDR
9. Diagnostic PCDR Floreffe
10. Règlement d'ordre intérieur de la CLDR
11. Liste des principaux acronymes

## 1. Introduction et installation de la CLDR

Cette première réunion plénière de la CLDR est introduite par le président, André Bodson. Ce dernier insiste sur la difficulté que le conseil communal a eue à choisir les membres de la CLDR parmi les nombreuses candidatures déposées. Les choix ont été faits de manière à respecter le mieux possible la diversité prônée par le décret (âge, représentation géographique, représentations socio-professionnelles et culturelles).

Le président remercie les membres de la CLDR pour leur implication et les encourage à partager leur connaissance du territoire et à être créatifs dans leurs travaux au sein de la CLDR.

## 2. ODR - les étapes à venir

*Voir annexe 13 03 11 Présentation à la CLDR*

Questions de la CLDR :

- ***Combien de temps peut-on prévoir entre l'installation de la CLDR et l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon ?***

On ne peut prévoir exactement le temps que l'élaboration du PCDR va prendre mais on peut espérer, si tout va bien, la terminer vers la fin de 2014.

- ***Lors des consultations, les personnes présentes ont pointé certains manques dans les villages. Le PCDR proposera-t-il des projets dans chaque village pour y répondre ?***

Le PCDR sera un programme global qui répondra aux objectifs fixés pour l'ensemble de l'entité. Il est donc possible que pour répondre à un objectif, plusieurs projets soient mis en œuvre. Certains projets concerneront un village, d'autres l'ensemble de la Commune. A ce stade, il est trop tôt pour se prononcer sur la nature des projets.

## 3. CLDR - Les missions et composition

*Voir annexe 13 03 11 Présentation à la CLDR*

## 4. Présentation du diagnostic par le BEP

*Voir annexe Diagnostic PCDR Floeffe*

Questions de la CLDR :

- ***Le PCDR peut-il influencer les institutions wallonnes qui gèrent la N90 (SPW)?***

Le PCDR est un programme communal. A ce titre, il n'a pas d'influence directe sur les autres opérateurs.

Toutefois, il peut anticiper et réfléchir à l'avance à des opportunités qui apparaîtraient à l'avenir et répondraient à des besoins dans le futur. A ce titre, des projets pourraient être imaginés même s'ils semblent infaisables actuellement. L'avenir est plein d'imprévus !

La Commune de Beauvechain a, par exemple, inclus une fiche-projet concernant la base militaire dans son PCDR. Celle-ci pourrait être activée au cas où la Défense déciderait de se retirer.

- ***Les Grottes de Floeffe et le Château sont à vendre. C'est un atout majeur pour notre commune. Les quelques chambres d'hébergement touristique sont importantes. Quel va être le futur en la matière ?***

Les grottes et le château ont toujours appartenu à des propriétaires et gestionnaires privés. Dès qu'il y aura un nouvel acquéreur, l'Office du tourisme veillera à ce que les liens qui avaient été établis soient préservés et développés.

- ***Est-il opportun de faire le lien entre « faible représentation des jeunes actifs » et « faible pôle emploi sur la commune », alors que le taux de chômage est moins élevé que la moyenne ?***

Il est nécessaire de nuancer. En effet, le pôle emploi n'est pas faible, il est plutôt inapproprié par rapport aux types de diplômes et formations des Floeffois. Les emplois sur le territoire sont essentiellement à destination de personnes non qualifiées. Cela vaudrait la peine de creuser et d'interroger le FOREM concernant les types de formations et de diplômes des Floeffois pour pouvoir faire la comparaison.

- ***Il faudrait nuancer l'élément du diagnostic qui dit que la qualité des eaux issues de l'assainissement individuel est systématiquement mauvaise. Il existe des systèmes très efficaces pour épurer l'eau de manière individuelle.***

Effectivement, la nuance est importante. Il faudra veiller à bien informer les habitants des nouveaux lotissements situés en zone d'assainissement autonome concernant les mesures à prendre pour épurer leurs eaux. Il faudra aussi essayer de sensibiliser les habitants déjà installés à mettre en place des systèmes d'épuration efficaces. L'assainissement individuel concerne quand même 13% des ménages de la commune.

- ***Lorsque la CLDR aura pris connaissance du texte qui accompagne la présentation de ce soir, une réunion sera-t-elle prévue pour en parler spécifiquement?***

Ce n'est pas à proprement parler prévu. Le diagnostic devrait être disponible pour tous aux alentours de la mi-avril. Quelques corrections doivent encore y être apportées. Il servira de base de travail aux groupes de travail thématiques. Il pourra donc encore y être discuté. Le BEP sera également présent à la CLDR du 15.04 pour présenter les défis et objectifs. Il pourra répondre aux éventuelles questions. La FRW est également disponible pour répondre aux questions, ou les transmettre à l'auteur le cas échéant.

## **5. Projet de Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR (ROI)**

Les membres de la CLDR ont reçu le projet de ROI avec la convocation de la présente réunion. Le projet est soumis à l'avis de la CLDR. Le ROI devra ensuite être approuvé par le Conseil communal.

La FRW propose qu'en cas de vote, les décisions se prennent à la majorité des membres présents. Un vote est extrêmement exceptionnel dans la vie d'une CLDR. Le mode de décision étant le consensus.

Cette disposition est conforme au décret en matière de développement rural. Elle semble logique dans la mesure où suppléants et effectifs sont conviés aux réunions de la CLDR. Ensemble, ils sont le reflet des caractéristiques de la commune. Effectifs et suppléants n'ont pas de liens entre eux. De plus, ce sont les personnes qui participent activement à la vie de la CLDR, et qui sont donc présentes, qui sont les plus à même de se prononcer.

Remarques de la CLDR :

- ***S'il devait y avoir un vote, il faudrait que cela soit annoncé à l'ordre du jour.***

Cette disposition sera intégrée dans le ROI

- ***En cas de vote, pourrait-on désigner un suppléant si l'on ne peut pas être présent à la réunion ?***

Cela risque d'alourdir la procédure et semble difficile à mettre en œuvre dans le cas où le vote se fait à la majorité des membres présents.

- ***Est-il possible d'annoncer les dates des réunions avant les 10 jours calendrier prévus par le ROI ?***

Les dates seront annoncées le plus tôt possible. Les dates des CLDR jusqu'à fin juin sont d'ailleurs déjà fixées. L'ordre du jour des réunions sera annoncé au plus tard 10 jours calendrier avant la réunion.

- ***Il faudrait bien rappeler que les effectifs et les suppléants sont invités à participer à toutes les réunions et ont un même rôle à jouer afin qu'il n'y ait pas de malentendu.***

Ce sera précisé lors de l'envoi du compte rendu.

Il est vrai que dans les convocations les membres CLDR ont reçu le tableau avec le nom des suppléants et effectifs. Il est possible que certains suppléants se soient donc sentis moins concernés.

- ***Les comptes rendus de la CLDR seront-ils accessible à tous ?***

Les comptes rendus et les documents présentés à la CLDR seront accessibles librement sur le site internet, dans une rubrique à créer sur la page consacrée à l'ODR.

## **6. Agenda**

**Les prochaines réunions de la CLDR (20h à la salle des fêtes communale de Floreffe):**

**15.04 :** présentation des défis et objectifs

**06.05 :** séance spéciale développement durable

**17.06 :** CLDR de synthèse (1)

La première partie des groupes de travail thématiques aura lieu en mai et juin. La deuxième partie se tiendra après la rentrée scolaire de septembre.

## **7. Divers**

Pierre Lemoine invite les membres aux journées wallonnes de l'eau le 17 mars 2013 dont le programme se trouve dans la farde d'accueil que les participants ont reçue à leur arrivée.

Pour la FRW,  
Marie Burette et Dimitri Phukan